8463A

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur du Produit et Autres Moyens d'Identification;

Identificateur de Produit : 8463A

Autres Moyens d'Identification : Graisse d'Argent / Silver Grease

N° de Pièces Connexes : 8463A-3ML

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Lubrifiant conductif les commutateurs

Usage contre-indiqué : Pas disponible

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

Fabricant
MG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADA

☎	+1-800-340-0772	☎	+1-905-331-1396
FAX	+1-800-340-0773	**FAX**	+1-905-331-2682
COURRIEL	support@mgchemicals.com		
WEB	www.mgchemicals.com		

COURRIEL (Personne Compétente**):** fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)
USA ou CANADA—Appeler Verisk 3E au ***+1-866-519-4752*** or ***+1-760-476-3962***
(Code d'accès : 335388)

Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7
CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au ***+1-613-996-6666*** ou par cellulaire ****666***

Section 2 : Identification des Dangers

Classification des Matériaux Chimiques Dangereux

Catégories SGH

Critère		Catégorie	Mention	Symbole
Danger pour le Milieu Aquatique	Chronique	1	Attention	Environnement

Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	**ATTENTION**
Symboles	**Mention de Danger**
	H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Prévention	**Conseils de Prudence**
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	**Conseils de Prudence**
P391	Recueillir le produit répandu.
Élimination	**Conseils de Prudence**
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Suite de section sur la page suivante

Dangers Non Classifiés Ailleurs

Critères HCS2012	Mention de Danger / Conseils de Prudence	Mention	Symboles
Argyrie	L'exposition à long terme à la poudre ou aux composés d'argent peut entraîner une décoloration irréversible bleu-gris de la peau.	Sans objet	Sans objet

Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	Nom Chimique	%(Poids)
7429-90-5	poudre d'aluminium	30-60% *
7440-22-4	argent	10-30% *

*Le pourcentage (de concentration) exact est caché commet secret commercial.

Section 4 : Premiers Soins

Condition d'Exposition	*Code SGH: Conseils de Prudence*
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU	P304 + P340
Symptômes Immédiat	*Faible toxicité—sans symptômes ou effets néfastes connus*
Intervention	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	P305 + P351 + P338
Symptômes Immédiat	*Faible toxicité—légère irritation, rougeur*
Intervention	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
EN CAS D'INHALATION	P302 + P352
Symptômes Immédiat	*Faible toxicité—sans symptômes ou effets néfastes connus*
Intervention	Laver abondamment à l'eau et au savon.

Suite de section sur la page suivante

EN CAS D'INGESTION	P301 + P330 + P331, P314
Symptômes Immédiat	*Faible toxicité—sans symptômes ou effets néfastes connus*
Intervention	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

Moyens d'extinctions	Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes.
Danger Spécifiques	À des températures supérieures à 150 °C [302 °F], du formaldéhyde peut être généré en présence d'oxygène. Le formaldéhyde est classé comme un cancérogène pour l'homme, un sensibilisant cutané et respiratoire, et comme un irritant pour les yeux et la gorge.
Produits de Combustion	Produit des oxydes de carbone (CO, CO_2) et des oxydes de silicone, d'aluminium et d'argent.
Pompier	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel

Protection Individuelle	Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la Section 8.
Précautions à Prendre pour l'Intervention	Ce produit rend les surfaces glissantes et doit être soigneusement nettoyé.
Précautions pour l'Environnement	Éviter le rejet dans l'environnement.
Méthode de Confinement	Sans objet—pas aisément apte à l'écoulement
Méthode de Nettoyage	Collecter le lubrifiant dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Essuyer les résidus avec des serviettes essuie-tout et placer les serviettes sales dans le récipient à déchets. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.
Méthode d'Élimination	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

Section 7 : Manutention et Stockage

Prévention	Éviter le rejet dans l'environnement.
Manutention	Recueillir le produit répandu.
Stockage	**RECOMMANDATION :** Conserver dans un endroit sec et propre, loin des substances incompatibles.

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle

Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
aluminum metal and insoluble compounds [a)]	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	1 mg/m^3 15 mg/m^3 10 mg/m^3 1 mg/m^3 1 mg/m^3 10 mg/m^3	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi
argent *(poussières de métal, brouillard), (métal), (Ag et ses composés) (métal, poussière,*	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	0.1 mg/m^3 0.01 mg/m^3 0.1 mg/m^3 0.01 mg/m^3 0.1 mg/m^3 0.1 mg/m^3	Non établi Non établi Non établi 0.03 mg/m^3 Non établi Non établi

Note : Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins). Les limites d'exposition d'ACGIH1, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Limits from suppliers' SDSs were also consulted. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et les limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

a) Poussière respirable

Suite de section sur la page suivante

Paramètres de Contrôles

Ventilation

Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Puisque la poudre d'aluminium et d'argent sont liées au mélange liquide; ils ne présentent pas de danger dans l'air sous conditions d'utilisation normale.

Equipment de Protection Individuelle

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.

RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

Protection de la Peau

En cas de contact probable, porter des gants de protection en nitrile ou d'autres gants résistants aux produits chimiques.

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

Protection Respiratoire

Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards, vapeurs et aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.

RECOMMANDATION : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Solide, pâte	**Limite Inférieure d'Inflammabilité**	Pas disponible
Apparence	Marron transparent/ argenté	**Limite Supérieure d'Inflammabilité**	Pas disponible
Odeur	Douce	**Pression de Vapeur @20 °C**	Pas disponible
Seuil d'Odeur	Pas disponible	**Densité de Vapeur**	>1 (Air = 1)
pH	Pas disponible	**Densité Relative @25 °C**	1.84
Point de Fusion/ Point de Congélation	Pas disponible	**Solubilité Dans l'Eau**	Insoluble
Point Initial d'Ébullition	Pas disponible	**Coefficient de Partage n-octanol/eau**	Pas disponible
Point d'Éclair	Pas disponible	**Température d'Auto-inflammation**	Pas disponible
Taux d'Évaporation	<1 (ButAc = 1)	**Température de Décomposition**	Pas disponible
Inflammabilité	Ininflammable	**Viscosité @25 °C**	Pas disponible

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	Réagit avec les acides pour former du gaz d'hydrogène inflammable. Réagit violemment avec les peroxydes d'hydrogène pour former de l'oxygène gazeux. La réaction avec l'ammoniac peut former des composés explosifs une fois sèche. Réagit avec l'acétylène pour former des composés sensibles aux chocs.
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale

Suite de section sur la page suivante

Conditions à éviter	Éviter les flammes nues, les températures excessives, et les substances incompatibles.
Matériaux Incompatibles	Agents oxydants forts, agent réducteur, acides forts, bases fortes
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

Section 11 : Données Toxicologiques

Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition

Yeux	Peut causer une légère irritation des yeux et des rougeurs.
Peau	Faible toxicité—sans symptômes ou effets néfastes connus
Inhalation	Faible toxicité—sans symptômes ou effets néfastes connus
Ingestion	Faible toxicité—sans symptômes ou effets néfastes connus
Chronique	L'exposition à long terme à la poudre ou aux composés d'argent peut entraîner une décoloration irréversible bleu-gris de la peau.

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
poudre d'aluminium	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible
argent	>5 g/kg Cochon d'inde	≥2 000 mg/kg Lapin	5.16 mg/L Rat 4 h (poussière)

Note : Les limites toxicologiques de la base de données d'ECHA furent consultées.
Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

Suite de section sur la page suivante

Autre Effets Toxiques

Corrosion/irritation de la peau	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions/irritation des yeux	Peut provoquer une légère irritation oculaire. Contient des particules mécaniquement abrasives.
Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité (risque de cancer)	Aucun ingrédient n'est classifié ou répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Calif. Prop 65 ou NTP.
Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Tératogénicité (risque pour la malformation des fœtus)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxique pour certains organes cibles — exposition unique	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxique pour certains organes cibles —exposition répétées	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger d'aspiration	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Il n'y a pas de composant de catégorie 1; et la viscosité cinématique du mélange est de >20.5 mm^2/s à 40 °C.

Section 12 : Données Écologiques

Les critères du Code IMDG, les fiches signalétiques des matières premières, ainsi que les données de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (http://echa.europa.eu) ont été utilisés pour appuyer la classification.

Contient des particules d'argent de taille inférieur à 1 mm mais supérieur à 100 nm (supérieur aux nanoparticules), qui libèrent des niveaux d'argent ionique qui sont très toxique pour l'environnement. Bien que l'argent massif soit insoluble dans l'eau, les poudres d'argent sont considérées comme suffisamment solubles pour donner lieu à un risque écologique par les régulateurs de l'UE.

Selon les données disponibles, la poudre d'aluminium n'est pas classé comme substances toxiques pour l'environnement selon les critères SGH.

Écotoxicité Aiguë

Catégorie 1

Très toxique pour les organismes aquatiques

Écotoxicité Chronique

Catégorie 1

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

Biodégradation

Non biodégradable

Autres Effets

Sans objet

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Section 14 : Information Relatives au Transport

Voie Terrestre

Référer aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185)**.**	
Tailles de 5 kg ou moins *8463A-3ML* **NON RÉGLEMENTÉ** dans le TDG par la disposition particulière 99(2)	*À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT* **Numéro UN** : UN3077 **Appellation Réglementaire** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (particules d'argent <1 mm) **Classe :** 9 **Groupe d'Emballage** : III **Polluant Marin :** Oui
Tailles de 5 kg ou moins Cat No : 8463A-3ML **NON RÉGLEMENTÉ** dans 49 CFR Par l'exception 171.4 (c)(2)	
Disposition Particulière 99(2) : Le présent règlement, sauf la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux) et la partie 2 (Classification), ne s'applique pas à la manutention, à la présentation au transport ou au transport, à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire, de moins de 450 kg de UN3077, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., ou de moins de 450 L de UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. Les marchandises dangereuses doivent être placées dans un ou plusieurs petits contenants qui sont conçus, construits, remplis, obturés, arrimés et entretenus de façon à empêcher, dans des conditions normales de transport, y compris la manutention, tout rejet des marchandises dangereuses qui pourrait présenter un danger pour la sécurité publique.	

Suite de section sur la page suivante

Voie Aérienne

Référer aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.	
Tailles de 5 kg ou moins *8463A-3ML* **NON RÉGLEMENTÉ** Sur le bordereau d'expédition, écrire : « Non réglementé selon la disposition particulière A197 ».	Tailles supérieures à 5 kg *À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT* **Numéro UN** : UN3077 **Appellation Réglementaire** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (particules d'argent <1 mm) **Classe :** 9 **Groupe d'Emballage** : III **Polluant Marin :** Yes
Disposition Particulière A197 : Ces matières, lorsqu'elles sont transportées dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou interne de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant 5 kg ou moins pour les solides, ne sont pas assujettis à la présente Règlementation à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8.	

Voie Maritime

Référer au Règlement IMDG.	
Tailles de 5 kg ou moins *8463A-3ML* **NON RÉGLEMENTÉ** Selon 2.10.2.7	Tailles supérieures à 5 kg *À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT* **Numéro UN** : UN3077 Appellation Réglementaire **:** MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (particules d'argent <1 mm) **Classe :** 9 **Groupe d'Emballage** : III **Polluant Marin :** Yes
2.10.2.7 : Les polluants marins emballés dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou intérieure inférieur ou égal à 5 L pour les liquides ou ayant une masse nette par emballage simple ou intérieur inférieur ou égale à 5 kg pour les solides, ne sont soumises à aucune autre disposition du présent code à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales des 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.	

Note: **L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement <u>formé et certifié</u>.**

Section 15 : Information sur la Réglementation

Canada

Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

USA

Autres Classifications

Codes® HMIS

SANTÉ :	* 1
INFLAMMABILITÉ :	1
RISQUE PHYSIQUE :	0
PROTECTION PERSONELLE :	

CODES 704 NFPA®

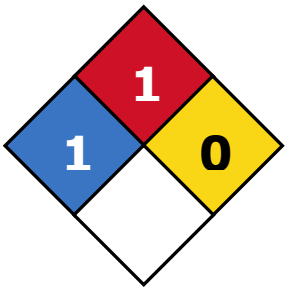

Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :
0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme un polluant atmosphérique dangereux.

Suite de section sur la page suivante

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit ne contient pas de produits qui sont assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire actif de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.)

Ce produit ne contient pas de substances sur la liste « California Proposition 65 ».

Europe

RoHS (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadnium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette règlementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par	le département de réglementation de MG Chemicals
Date de Révision	21 avril 2023
Annule et Remplace	23 février 2022
Changement Effectué :	Nouvelle version.

Références

1) ACGIH 2022 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2022).

Suite de section sur la page suivante

8463A

Abréviations

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = *IARC)*
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal *Publiée* (en anglais = *LCLo*)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale *Publiée* (en anglais = *TCLo*)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

Questions Techniques

Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produits. Des notes d'application, instructions, et FAQs se trouve à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : +1-905-331-1396

Addresses

Fabrication & Support
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario, Canada
L7L 5R6

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'usager de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.